

Trouver un gestalt-thérapeute professionnel répondant à des critères de formation et de pratique sérieux et reconnus par la profession.

Parce que la gestalt-thérapie a fait l'objet d'attaques régulières depuis 2007, dans lesquelles son sérieux est questionné, pouvant même l'assimiler à une approche thérapeutique dangereuse (dérive sectaire, abus, etc...), il nous paraît essentiel de clarifier le paysage dans lequel nous évoluons. A y regarder de plus près, il ne s'agit pas tant de l'approche thérapeutique de la gestalt-thérapie qui est dangereuse que de l'attitude d'organismes de formation ou de pratique de gestalt-thérapeutes.

Aussi, les organisations professionnelles se sont structurées depuis plus de 20 ans, afin de pouvoir donner un cadre en s'assurant que leurs adhérents justifient de critères établis par la Déclaration de Strasbourg sur la psychothérapie signée le 21 octobre 1990 par des représentants de quatorze pays d'Europe de l'Ouest et de l'Est et constituant la pierre angulaire de l'Association européenne de psychothérapie ([EAP](#)¹) qui est la référence d'exigence en la matière.

Ces critères sont les suivants :

- une psychothérapie personnelle approfondie,
- une formation longue (théorique, méthodologique et pratique) à la gestalt-thérapie auprès d'un organisme de formation affilié à une fédération professionnelle ([Affop](#)², [FF2P](#)³)
- une supervision permanente tout au long de la pratique professionnelle,
- une adhésion à une organisation professionnelle ([Affop](#), [CEG-t](#)⁴, [FF2P](#), [FPGT](#)⁵, [SFG](#)⁶, [SNPPsy](#)⁷) dotée d'une commission et d'un code d'éthique et de déontologie engageant ses membres et auxquels les personnes accompagnées peuvent avoir recours si besoin.
- Une reconnaissance par ses pairs, c'est-à-dire voir ses compétences reconnues par une association nationale de psychothérapie (CEG-t, SFG, SNPPsy, FF2P), distincte de l'école de formation. Pour le CEG-t, cette reconnaissance prend la forme d'un agrément : le gestalt-thérapeute est membre agréé, associé (n'étant pas encore en processus d'agrément) ou affilié (en cours d'agrément).

Ainsi, n'hésitez pas à demander à votre gestalt-thérapeute s'il est supervisé dans sa pratique et s'il adhère à une fédération/association professionnelle CEG-t, FPGT, SFG, SNPPsy, FF2P, disposant d'une commission éthique et déontologie.

Nous attirons votre vigilance à ne pas confondre code de déontologie des différents instituts de formation et code éthique et déontologie des associations professionnelles. Ces associations mettent à disposition un annuaire de leurs membres adhérents, n'hésitez pas à consulter leur site internet et leur annuaire de thérapeutes !

Enfin, précisons que, de la même façon, le CEG-t est membre de l'Association Fédérative Francophone des Organismes de Psychothérapie relationnelle et de psychanalyse ([Affop](#)), de l'Association Européenne de Gestalt-Thérapie ([EAGT](#)⁸), elle-même membre de l'Association Européenne de Psychothérapie ([EAP](#)).

¹ EAP : [European Association for Psychotherapy](#)

² [Affop](#) : [Association Fédérative Francophone des Organismes de Psychothérapie relationnelle et Psychanalyse](#)

³ [FF2P](#) : [Fédération Française de Psychothérapie et Psychanalyse](#)

⁴ [CEG-t](#) : [Collège Européen de Gestalt-thérapie](#)

⁵ [FPGT](#) : [Fédération des Professionnels de Gestalt-thérapie](#)

⁶ [SFG](#) : [Société Française de Gestalt-thérapie](#)

⁷ [SNPPsy](#) : [Syndicat National des Praticiens en Psychothérapie relationnelle et psychanalyse](#)

⁸ [EAGT](#) : [European Association for Gestalt Therapy](#)